

**Complément d'avis n°2020/06-06  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure de physique, électronique,  
matériaux de l'Institut Polytechnique de Grenoble (Phelma)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Injonction** émise dans l'Avis n°2020/06-06 concernant l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut Polytechnique de Grenoble, portant sur la transmission d'un plan d'action au sujet de la mobilité internationale.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux de l'Institut Polytechnique de Grenoble,
- Vu la note de synthèse établie par Véronique RAIMBAULT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 décembre 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement des documents transmis par l'école et se prononce en faveur de la levée de l'injonction formulée dans son Avis n° 2020/06-06.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 décembre 2021.



La présidente,  
Elisabeth CREPON